



■ **Compte rendu des décisions du Maire :**

Conseil municipal du 26 juin 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Par délibération n°2 en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sauf n°2 et n°30 et par délibération n° 2 du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire en matière d'emprunt à l'alinéa 3 de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le maire doit rendre compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal », il est fait, ci-après, le compte rendu des décisions.

■ **Signature de contrats et conventions :**

N°2023-014. Avec monsieur Léopold LEDUC, autoentrepreneur, domicilié 8 ruelle Saint Sauveur à Creil (60100), pour réaliser des ateliers intitulés « jeux modernes intergénérationnels », de janvier à juin 2023, à la médiathèque Antoine Chanut, sise allée Nelson à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 3 050,00 € TTC.

N°2023-025. Avec l'association « DYNAMO », sise 5 rue Jean-Raymond Degève à Lille (59800), représentée par sa présidente madame Camille BAYEUX, pour réaliser un projet artistique musical avec des interventions du groupe « LES TURNSTEAK », entre le 9 janvier et le 9 mai 2023, donnant lieu à une représentation au sein du collège Compère Morel de Breteuil, partenaire du projet, dans le cadre des actions éducatives et artistiques menées par la Grange à Musique. Le montant de la prestation est fixé à 4 642,00 € TTC.

N°2023-031. Avec la société « TELIMA INFOSERVICES », sise 2 rue Eugène Pottier à Marly-La-Ville (95670), pour le contrat de maintenance relatif au terminal d'Alerte à Identification Assistée (TALIA) du Centre Culturel de la Faïencerie situé allée Nelson à Creil (60100). Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour la même durée à compter du 1^{er} janvier 2023. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 534,00 € TTC.

N°2023-032. Avec la société « DÉTECTION ÉLECTRONIQUE FRANCAISE (D.E.F) », sise Parc d'activité du Moulin - 9 rue du Saule Trapu - BP 211 à Massy Cedex (91882), pour le contrat de maintenance du système de sécurité incendie du Centre des Cadres Sportifs situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100). Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour la même durée à compter du 1^{er} janvier 2023. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 1 887,00 € TTC.

N°2023-033. Avec la société « CAP SECURITE 60 », sise 15 bis rue de la Mairie à Gouvieux (60270), pour le contrat de maintenance du système d'incendie dans divers bâtiments communaux. Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois pour la même durée à compter de sa date de notification. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 10 800,00 € TTC.

N°2023-034. Avec la société « AQUILON », sise 3 petite rue de l'Eglise à Montépilloy (60810), représentée par son président monsieur Nicolas BILOT, pour réaliser deux visites du château médiéval et de l'église Saint-Médard de Creil, dans le courant de l'année 2023. La convention est conclue à titre gracieux.

N°2023-037. Avec l'association « LEO LAGRANGE NORD / ILE DE FRANCE », sise 27 rue de l'Amiral Courbet à Amiens (80000), représentée par son président monsieur Frédéric FAUVET, pour mettre en place le programme éducatif et d'engagement citoyen intitulé « Carbone Scol'Ere », sur l'année scolaire 2022-2023, à destination d'enfants de 9 à 12 ans de niveau CM1 ou CM2 de cinq classes d'écoles élémentaires creilloises. Le montant de la prestation est fixé à 10 000,00 € TTC.

N°2023-055. Avec l'association « OLYMPIO », sise 24 rue Lapostal à Suresnes (92150), représentée par sa secrétaire générale madame Martine CHOPY, pour réaliser des animations de prévention sur la thématique « Emoi et toi ? Pudeur - Désir - Passion », durant le mois de mars 2023, au collège Jean Jacques Rousseau situé 3 rue du Valois à Creil (60100), dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 4 245,60 € TTC.

N°2023-058. Avec la « FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE », sise 265 rue du Mal Assis à Lille (59000), représentée par son président monsieur Frédéric FAUVET, pour réaliser des sessions de « formation générale BAFA et d'approfondissement » du 11 au 18 février 2023, du 15 au 22 avril 2023, du 1^{er} au 8 juillet 2023 et du 21 au 28 octobre 2023. Le montant de la prestation est fixé à 295,00 € TTC pour les sessions de formation générale et de 225,00 € TTC pour la session d'approfondissement.



N°2023-064. Avec madame Mélanie EDWARDS, auteur, domiciliée 14 rue Lafouge à Gentilly (94250), pour réaliser deux ateliers d'écriture sur le thème de l'été, entre mars et mai 2023, autour d'exercices de lettres et journal intime, avec une classe du collège Jean-Jacques Rousseau situé 3 rue du Valois à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 618,72 € TTC.

N°2023-066. Avec la société « HEEDS », sise 8 lotissement Laty à Saint-Julien-sur-Veyle (01540), représentée par son directeur monsieur Fabrice ECOIFFIER, pour réaliser un service support et accompagner l'équipe de la Grange à Musique dans l'utilisation de la solution en ligne « HEDDS » pour l'année 2023. Le montant de la prestation est fixé à 1 704,08 € TTC.

N°2023-098. Avec la société « DESSICA », sise Parc d'Activités de Fétan - 605 allée des Filiéristes à Trevoux (01600), pour l'assistance technique à la maintenance pour les déshydrateurs d'air au musée Gallé-Juillet situé place François Mitterrand à Creil (60100). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée à compter de sa date de notification. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 1 888,80 € TTC.

N°2023-099. Avec la société « SNTBI », sise 1 avenue Aristide Briand à Dijon (21000), pour l'entretien des installations de chauffage de l'église Saint Médard située place Saint Médard à Creil (60100). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée à compter de sa date de notification. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 510,00 € TTC.

N°2023-100. Avec la société « CSD ETANCHÉITÉ », sise 520 rue Henry Bessemer à Saint-Maximin (60740), pour l'entretien de la toiture du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse situé 1 allée du Musée à Creil (60100). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée à compter de sa date de notification. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 4 670,40 € TTC.

N°2023-107. Avec monsieur Christophe LACHÉ dit « LACRIZ », artiste, domicilié 12 rue de Châtillon à Creil (60100), pour réaliser un atelier graffiti du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, à l'école Albert Camus située 6 allée Lafayette à Creil (60100), dans le cadre du projet CLEA intitulé « Le bonheur, c'est les autres ». Le montant de la prestation est fixé à 2 000,00 € TTC.

N°2023-126. Avec l'association « DAYMA », sise Maison des Associations du 18^{ème} - 15 passage Ramey à Paris (75018), représentée par sa présidente madame Sarah CHABBI, pour réaliser le spectacle intitulé « LIBERTÉS », le 11 mars 2023, à la Maison Creilloise des Associations située 11 rue des Hironvales à Creil (60100), dans le cadre de la journée internationale de la femme. Le montant de la prestation est fixé à 1 500,00 € TTC.

N°2023-127. Avec madame Farida LOUNNAS, artiste, domiciliée 16 rue Voltaire à Montataire (60160), pour réaliser des ateliers « surcyclage », les 17, 18, 20 et 21 avril 2023, de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, à destination des enfants des ALSH de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 2 600,00 € TTC.

N°2023-128. Avec l'association « LA MANUFACTURE DE LIENS », sise 1 rue Pablo Picasso à Creil (60100), représentée par son président monsieur LUCE, pour réaliser l'exposition intitulée « 24 ! », avec l'artiste intervenant monsieur Alain PORAS, du 7 janvier au 18 février 2023, à l'Espace Matisse situé 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-131. Avec l'association « LA FAÏENCERIE-THEATRE DE CREIL », sise allée Nelson - CS 50012 à Creil Cedex (60104), représentée par sa directrice madame Joséphine CHECCO, pour mettre en place une action culturelle pédagogique de l'Orchestre de Picardie avec le Chœur C4 du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse, le 20 janvier 2023, à la Faïencerie-Théâtre de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-132. Avec « L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES JEUNES INTERPRETES ET CREATEURS (APJIC) », sise 459 avenue Philippe Courtial à Agnetz (60600), représentée par son président monsieur Wilfrid HUMBERT, pour réaliser une action culturelle sous la forme d'un concert public (récital de piano), programmé le 19 mars 2023 au théâtre de la Faïencerie situé allée Nelson à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 300,00 € TTC.

N°2023-133. Avec la « SAS RESEAU DES COMMUNES », sise 11 rue Tronchet à Paris (775008), représentée par son directeur général monsieur Pierre-Philippe LACROIX, pour la mise en place d'un outil de billetterie pour les activités de diffusion du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse. Monsieur Rémy HERMITANT est désigné comme administrateur pour accéder et utiliser l'interface. Le montant de la prestation fixé à 600,00 € TTC (pour deux ans).



N°2023-135. Avec madame Véronique DELAMARRE, romancière, domiciliée 7 allée Zénaga à Vaucresson (92420), pour réaliser des ateliers d'écriture les cinq premiers jeudis de l'année 2023 et une journée de restitution en mars 2023, dans le cadre du dispositif CLEA avec deux classes de CM1 de l'école élémentaire Albert Camus située 6 allée Lafayette à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 3 500,00 € TTC.

N°2023-136. Avec monsieur Ghislain LOUSSINGUI, intervenant, domicilié 18 rue du Midi à Congis-sur-Thérouanne (77440), pour réaliser des ateliers d'écriture créative sur le thème de « l'égalité fille-garçon et de l'univers du Rap », huit interventions entre janvier et avril 2023, avec des élèves du collège Gabriel Havez de Creil situé 11 boulevard Gabriel Havez à Creil (60100) et du collège des Bourgognes de Chantilly situé 9 route Bourgognes à Chantilly (60500), dans le cadre de la Cité Éducative des Hauts de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 3 280,00 € TTC.

N°2023-144. Avec le « CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DE LA RUE "LA BATOUDE" », sis 9 allée Johann Strauss à Beauvais (60000), représentée par sa directrice madame Claire GOUX, pour des initiations aux arts du cirque à travers une approche pluridisciplinaire, du 22 au 28 mai et du 12 au 16 juin 2023, à l'école Gérard de Nerval située 39 rue Gérard de Nerval à Creil (60100), dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 6 000,00 € TTC.

N°2023-149. Avec l'entreprise « PERSONA GRATA », sise 15 rue des Halles à Paris (75001), représentée par son associé gérant monsieur Xavier DARASSE, pour réaliser la prestation artistique de l'artiste « TAMAR APHEK », le 5 mai 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 899,00 € TTC.

N°2023-150. Avec l'entreprise « PERSONA GRATA », sise 15 rue des Halles à Paris (75001), représentée par son associé gérant monsieur Xavier DARASSE, pour réaliser la prestation artistique du groupe « YOU SAID STRANGE », le 5 mai 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 582,50 € TTC.

N°2023-151. Avec la société de production « Y A COMME UN LÉZARD », sise 4 rue Raoul Levavasseur à Breteuil (60120), représentée par sa présidente madame Adeline BAILLEUL, pour réaliser la prestation artistique du groupe « LES CRIEURS DE TOIT », le 1^{er} avril 2023 à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-156. Avec la fédération « LES CMR », sise 2 place du Général Leclerc à Nogent-sur-Marne (94130), représentée par son président monsieur Jean-Louis DAVICINO, pour réaliser une action de formation à la pratique artistique du chant en chœur auprès des enseignants, qui pourront ensuite appliquer cette technique au sein de leurs écoles, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil. Le montant de la prestation fixé à 1 181,70 € TTC.

N°2023-157. Avec monsieur Jean Christophe FOURNIER, auteur (pseudonyme Emmanuel TREDEZ), domicilié 68 rue Marcel Bonet à Cachan (94230), pour animer un atelier lecture et rencontre autour du livre « le portrait du lapin », dans le cadre du prix des Incos, durant le mois de mars 2023. Le montant de la prestation est fixé à 500,89 € TTC.

N°2023-160. Avec l'association « LE TOUR DU CADRAN », sise 4 allée Renée Blanchon à Pont-Sainte-Maxence (60700), représentée par son président monsieur Jean-Michel GUYON, pour réaliser un atelier d'action culturelle intitulé « Entre Chiennes et Loups », le 16 mars 2023 de 08h30 à 17h30, au sein du Lycée Jules Uhry situé 10 rue Aristide Briand à Creil (60100), dans le cadre des activités de la Grange à Musique. Cette action intègre le « Festival des Amazones Modernes 2023 ». Le montant de la prestation est fixé à 1 612,15 € TTC.

N°2023-163. Avec monsieur Christophe LACHÉ, dit « LACRIZ », artiste peintre, domicilié 12 rue de Châtillon à Creil (60100), pour réaliser une fresque participative, le 7 mars 2023 de 10h00 à 12h00, dans les jardins de la Maison Creilloise des Associations située 11 rue des Hironvales à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 600,00 € TTC.

N°2023-165. Avec la société « ATS CULLIGAN ETABLISSEMENT DE LILLE », sise Z.A des Conquérants - 42 rue Ferdinand de Lesseps à Lambersart (59130), représentée par sa collaboratrice madame Camille HOAREAU, pour la mise à disposition de distributeurs automatiques d'eau dans certaines écoles maternelles de Creil. La convention est conclue du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2025. Le montant de la prestation est fixé à 1219,39 € TTC pour l'année 2022 et à 623,41 € TTC pour l'année 2023.



N°2023-167. Avec monsieur Alexandre LAUNAY, domicilié 149 rue Flament Reaux à Lambersart (59130), pour réaliser un atelier d'initiation à la réalisation d'objets en volume permettant de raconter des histoires, le 5 avril 2023 à l'école maternelle Ronsard située 87 square Antoine Watteau à Creil (60100), dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil et du projet « Raconte et Compagnie ». Le montant de la prestation est fixé à 418,00 € TTC.

N°2023-169. Avec la société « SCHNEIDER ELECTRIC IT FRANCE », sise 140 avenue Jean Kuntzmann à Saint-Ismier Cedex (38334), pour la maintenance de l'onduleur de l'Hôtel de Ville situé place François Mitterrand à Creil (60100). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée à compter du 2 avril 2023. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 1 603,20 € TTC.

N°2023-171. Avec madame Consuelo DE MONT MARIN, artiste plasticienne, domiciliée 189 rue Ordemer à Paris (75018), pour réaliser un atelier intitulé « Mon corps est à moi - Modeler son corps », entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2023, à l'école Jean Jaurès située 67 rue Jean Jaurès à Montataire (60160), dans le cadre du projet CLEA. Le montant de la prestation est fixé à 2 100,00 € TTC.

N°2023-172. Avec la « SARL MELODYN PRODUCTIONS », sise 17 rue de Chauze Chantegrill à Meysac (19500), représentée par son gérant monsieur Frédéric LOMEY, pour réaliser la prestation artistique du groupe « ZENTONE », le 16 mai 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 5 275,00 € TTC.

N°2023-173. Avec l'association « PAHASKA PRODUCTION », sise 27 rue des Garrigues à Saint-Pons-de-Mauchiens (34230), représentée par son président monsieur Yves SECQ, pour réaliser la prestation artistique du groupe « CORY SEZNEC », le 13 avril 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 055,00 € TTC.

N°2023-174. Avec l'association « CELEBRATION DAYS RECORDS », sise 21 rue des Fontaines à Clermont (60600), représentée par son président monsieur Victor PORTIER, pour réaliser la prestation artistique du groupe « SUBWAY COWBOYS », le 13 avril 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 266,00 € TTC.

N°2023-181. Avec l'association « ROCKNROLL'ART », sise 12B rue Edouard Vaillant - appartement 6 à Creil (60100), représentée par son trésorier monsieur Taha BELLOULA, pour réaliser un projet musical avec l'artiste « SADE RNR », entre le 27 mars et le 9 mai 2023, au sein du collège Jules Michelet situé 70 rue Michelet à Creil (60100), dans le cadre des activités de la Grange à Musique. Le montant de la prestation fixé à 1 600,00 € TTC.

N°2023-182. Avec « L'ASSOCIATION MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION MUSICALE (AMEM) », sise place Auguste Génie à Montataire (60160), représentée par son directeur monsieur Dominique GREBERT, pour réaliser un concert le 5 mai 2023, à l'Eglise Saint-Médard située 39 place Saint-Médard à Creil (60100), dans le cadre de la 17^{ème} édition du Festival des Clochers. Le montant de la prestation est fixé à 900,00 € TTC.

N°2023-183. Avec l'association « OBRONI », sise 15 rue du Docteur Demier à Saint-Maximin (60740), représentée par son président monsieur Julien WEISHAUP, pour réaliser un projet musical entre le 7 février et le 1^{er} juin 2023, au sein de l'école élémentaire René Descartes située 11 bis rue Descartes à Creil (60100), dans le cadre des activités de la Grange à Musique. Le montant de la prestation fixé à 2 000,00 € TTC.

N°2023-185. Avec l'association « NIKO ART PROS », sise 25 rue Jules Meline à Compiègne (60200), représentée par son président monsieur Nicolas CORBEAUX, pour réaliser un projet musical entre le 27 mars et le 9 mai 2023, au sein du collège Jules Michelet situé 70 rue Michelet à Creil (60100), dans le cadre des activités de la Grange à Musique. Le montant de la prestation fixé à 1 850,00 € TTC.

N°2023-186. Avec l'association « AU COIN D'LA RUE », sise 9 rue du Fonds du Charron à Verneuil-en-Halatte (60550), représentée par son président monsieur Yoann NOLIN, pour réaliser un spectacle musical, le samedi 1^{er} avril 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 400,00 € TTC.

N°2023-189. Avec l'association « WART », sise 39-41 quai du Léon à Morlaix (29600), représentée par son directeur monsieur Eddy PIERRES, pour réaliser un spectacle musical avec le groupe « ASTEREOTYPIE », le 12 octobre 2023, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 5 275,00 € TTC.



N°2023-192. Avec l'association « LA BRIQUETERIE », sise 2 rue Lescouvé à Amiens (80000), représentée par sa co-présidente madame Céline DEFOSSÉS, pour réaliser des interventions de théâtre sur le projet « Le Moulin fait son théâtre » avec un metteur en scène - comédien, d'avril à juin 2023, au sein des écoles Rabelais et Montaigne situées respectivement 35 square Antoine Watteau à Creil (60100) et 100 square Antoine Watteau à Creil (60100), dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 2 642,50 € TTC.

N°2023-193. Avec madame Lilas AIME, artiste exposant, domiciliée 12 rue de la Croix Blanche à Ponchon (60430), pour réaliser une exposition intitulée « VANITES », du 2 mars au 27 avril 2023, à l'Espace Matisse situé 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-194. Avec la « SAS BL EDUCATION », sise 101 rue des Sèvres Lot 1665 à Paris Cedex 6 (75272), représentée par son président monsieur Lionel LADA, pour réaliser un atelier « Roman photo », entre le 17 et le 21 avril 2023, de 14h00 à 16h00, à l'ALSH Mitterrand situé 2 place Jean Anciant à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 003,20 € TTC.

N°2023-195. Avec monsieur Cédric DERBAISE, artiste exposant, domicilié 374 rue de Pierrepont à Ponchon (60430), pour réaliser une exposition intitulée « VANITES », du 2 mars au 27 avril 2023, à l'Espace Matisse situé 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-196. Avec monsieur Gautier PECQUERY, artiste plasticien, domicilié 6 rue des Pâtisseries à Compiègne (60200), pour réaliser une exposition intitulée « VANITES », du 2 mars au 27 avril 2023, à l'Espace Matisse situé 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-197. Avec l'association « LE BAYOU », sise 650 rue du Moulin à Saint Félix (60370), représentée par son président monsieur Yannick FOLIE, pour réaliser une exposition intitulée « VANITES », du 2 mars au 27 avril 2023, à l'Espace Matisse situé 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-198. Avec l'association « INSTINCT TUBULAIRE », sise 10 rue des Lombards à Amiens (80000), représentée par sa présidente madame Florence BALDINI, pour réaliser une pièce de théâtre intitulée « Les Misérables » par la compagnie « La Grande Affaire », le mardi 9 mai 2023, à l'école élémentaire Rabelais située 35 square Antoine Watteau à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 800,00 € TTC.

N°2023-201. Dons de monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN aux archives municipales des éléments suivants : treize exemplaires des Cahiers du Bolchévisme (1930-1933), une affiche pour le Grand bal de l'AECDs (1972), une figurine représentant un chien estampillé de la bijouterie Darbier-Revault.

N°2023-204. Avec madame Karima BACHIRI, sophrologue et formatrice en discipline positive, domiciliée 44 square Norbert Lajous à Compiègne (60200), pour réaliser 4 ateliers de type « coaching parental et familial » entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2023, à la Maison des Parents de Creil située rue des Acacias à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 900,00 € TTC.

N°2023-205. Avec la société « ASTERIOS », sise 35 rue du Chemin Vert à Paris (75011), représentée par son gérant monsieur Olivier POUBELLE, pour réaliser la prestation artistique de l'artiste « Stephan EICHER » le dimanche 18 juin 2023, sur l'île Saint-Maurice de Creil située rue de l'Île à Creil (60100), dans le cadre du festival « Creil Colors ». Le montant de la prestation est fixé à 31 820,00€ TTC.

N°2023-206. Avec l'entreprise « GRIMP&CO », sise Le Larrys à Saint Maximin (60740), représentée par monsieur François GARDET, moniteur d'escalade, pour réaliser une initiation à l'escalade, le mardi 18 avril 2023, sur le site du Larrys à Saint-Maximin (60740), dans le cadre des semaines de la transition écologique 2023. Le montant de la prestation est fixé à 177,00 € TTC.

N°2023-207. Avec l'association « CARNAVAL DES POSSIBLES DE L'OISE », sise 14 rue du Paleron à Nogent sur Oise (60180), représentée par sa présidente madame Christine MOUCHEL, pour proposer un café des femmes à raison d'une fois par mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans divers lieux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 300,00 € TTC.

N°2023-209. Avec la société « AIR PEGASUS » sise Domaine de Pégase à Bailleau-Armenonville (28320), représentée par son directeur monsieur Frédéric RAGOT, pour organiser un vol de deux montgolfières captives, le 15 avril 2023 de 13h00 à 17h00 à l'occasion de l'inauguration de l'Ec'Eau Port de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 10 159,20 € TTC.



N°2023-210. Avec la compagnie « PETITE NATURE », sise 11 bis rue des Fossés à Cloye-sur-le-Loir (28220), représentée par sa présidente madame Marie GLON, pour réaliser 4 ateliers numériques de création artistique autour de la forme poétique du haïku, intitulés « Micro Haïkus Numériques », les 6 et 7 avril 2023 de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, à l'école Danielle Mitterrand située 2 place Jean Anciant à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 2 033,20 € TTC.

N°2023-211. Avec madame Erlina DOHO, intervenante, domiciliée 14 rue des Colimaçons à Clermont de l'Oise (60600), pour réaliser des ateliers d'écriture, cinq journées et demi les 13 janvier, 19 janvier, 20 janvier, 26 janvier, 27 janvier, 2 février, 3 février, 9 février et 16 juin 2023 à l'école élémentaire Louis Pergaud de Creil située 11 place de l'Île de France à Creil (60100), dans le cadre du dispositif CLEA. Le montant de la prestation est fixé à 2 035,00 € TTC.

N°2023-213. Avec monsieur Rindra RAKOTOSALAMA, auteur-compositeur, domicilié 9 rue d'Alspach à Colmar (68000), pour réaliser une diffusion du manga musical intitulé « Understella », le samedi 6 mai 2023, à la médiathèque Antoine Chanut située allée Nelson à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 700,00 € TTC.

N°2023-214. Avec l'atelier « KOPAL », sis 14 rue des Cloys à Paris (75018), représenté par madame Nelly KOENIG, pour réaliser des médiations sur le projet qui repose en partie sur la restauration du mobilier du musée Gallé-Juillet, le 13 mai 2023, dans le cadre de la Nuit des Musées. Le montant de la prestation est fixé à 300,00 € TTC.

N°2023-222. Avec la société « LFF ART SERVICES », sise 10 rue Potier à Amiens (80000), représentée par sa présidente madame Louise FOUQUET, pour réaliser des missions de conservation les 3 et 4 mai 2023, dans le cadre de la campagne photographique de la collection textile menée par le musée Gallé-Juillet situé place François Mitterrand à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 360,00 € TTC.

N°2023-223. Avec la société « BIODDIVERTE », sise 85 rue Etienne Dolet à Creil (60100), représentée par son président monsieur François GAUTIER, pour réaliser une présentation du site du Parc des Carrières situé sur les Hauts-de-Creil, le 19 avril 2023, à l'occasion des semaines de la transition écologique 2023. Le montant de la prestation est fixé à 198,00 € TTC.

N°2023-224. Avec l'association « ROCKNROLL'ART », sise 12B rue Edouard Vaillant - appartement 6 à Creil (60100), représentée par son trésorier monsieur Taha BELLOULA, pour réaliser des ateliers pédagogiques le 11 avril 2023 de 08h30 à 16h30, à la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), dans le cadre des actions éducatives et artistiques. Le montant de la prestation est fixé à 380,00 € TTC.

N°2023-225. Avec la compagnie « ARC EN CIEL » sise 34 rue Saint Marthe à Paris (75010), représentée par madame Dorothee DEFONTAINE, pour réaliser un « Conf'Caf » sur le thème de la démocratie sous différentes formes : démocratie représentative et participative, le 4 mai 2023 à la Maison de la Ville située 34 place Saint Médard à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 700,00 € TTC.

N°2023-231. Avec la société « SOYOUZ MUSIC », sise 2 rue du Travail à Annecy (74000), représentée par son président monsieur Pascal AUCLAIR, pour réaliser la prestation artistique du groupe « MERIDIAN BROTHERS » le 11 mai 2023, à la Grange à Musique de Creil située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 3 165,00,00 € TTC.

N°2023-232. Avec monsieur Léopold LE DUC, auto entrepreneur, domicilié 8 ruelle Saint-Sauveur à Creil (60100), pour réaliser des animations « Pack jeux vidéo, tournoi et blindtest » le 6 mai 2023, à la médiathèque Antoine Chanut située Espace Culturel La Faïencerie - allée Nelson à Creil (60100), dans le cadre de la convention Manga. Le montant de la prestation est fixé à 970,00 € TTC.

N°2023-233. Avec monsieur Cédric DERBAISE, artiste photographe, domicilié 374 rue de Pierrepoint à Ponchon (60430), pour réaliser un atelier cyanotype, le mardi 11 avril 2023, de 09h30 à 12h30 dans le « Molen », carrousel installé à côté du « Chapiteau des Loups » dans le quartier du Moulin à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 275,00 € TTC.

N°2023-234. Avec l'association « PARADIGME », sise 21 rue des Fontaines à Clermont (60600), représentée par sa présidente madame Elsa LE BRIS, pour réaliser trois ateliers artistiques du 1^{er} avril au 31 mai 2023, avec le Foyer le Tremplin situé 14 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), dans le cadre du projet « Le Tempo du Plateau ». Le montant de la prestation est fixé à 2 000,00 € TTC.



N°2023-240. Avec monsieur Gaël CLARIANA, domicilié 40 impasse Motte à Rivery (80136), pour réaliser et exposer des photographies sur le thème du « Passage », du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2023, dans le cadre du projet « Art en chemin », en partenariat avec le Pôle Culturel et les médiathèques de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 5 500,00 € TTC.

N°2023-241. Avec l'association « L'ART EN CHEMIN », sise 236 rue de Drucy à Trumilly (60800), représentée par sa présidente madame Chloé PITSY, pour réaliser des ateliers d'écriture avec l'écrivain Alain BRON, les 5 et 12 avril ainsi que les 3 et 10 mai 2023 à la médiathèque Antoine Chanut située allée Nelson à Creil (60100), dans le cadre de l'action sur le thème « Passage / Pas sage ». Le montant de la prestation est fixé à 739,00 € TTC.

N°2023-242. Annule et remplace la DM n°2023-052, avec l'atelier de numérisation « A3DNum », sis 39 route de Fondelines à Saint-Nazaire (44600), représenté par son directeur monsieur Jean BERNET-ROLLANDE, pour procéder à la numérisation de 670 exemplaires du journal la Gazette de Creil conservé aux archives municipales de Creil, du 1^{er} mars au 31 décembre 2023. Le montant de la prestation a dû être réévalué et est désormais fixé à 2 440,80 € TTC au lieu de 1 990,56 € TTC. Les autres articles demeurent inchangés.

N°2023-243. Dons de de monsieur Guy BARBARE, domicilié 1 place de Bouleaux à Chantilly (60500), aux archives municipales des éléments suivants : sept boutons de manchettes et trois écussons provenant de l'uniforme de l'Ecole Nationale Professionnelle de Creil.

N°2023-245. Avec la société « CELEBRATION DAYS RECORDS », sise 21 rue des Fontaines à Clermont (60600) représentée par son président monsieur Victor PORTIER, pour réaliser la prestation artistique du groupe « PIG SOCIETY », le dimanche 18 juin 2023, sur l'île Saint-Maurice située rue de l'Îlle à Creil (60100), dans le cadre du festival « Creil Colors ». Le montant de la prestation est fixé à 2 110,00 € TTC.

N°2023-246. Avec l'association « LE POTAGER ENCHANTE », sise 84 bis Grande rue à Sèvres (92310), représentée par sa présidente madame Cendrine VENTURINI, pour réaliser un atelier « chibi », le 6 mai 2023, à la médiathèque Antoine Chanut située allée Nelson à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 200,00 € TTC.

N°2023-249. Avec madame Laetitia LE NAOUR, formatrice/consultante, domiciliée 19 rue Vieille de Paris à Senlis (60300), pour réaliser trois sessions de formation intitulées : « Analyse de la pratique des équipes de structure petite enfance », « Analyse de la pratique des équipes crèche familiale et assistants maternels » et « Dirigeants 5 structures petite enfance ». Le montant de la prestation est fixé à 3 260,00 € TTC.

N°2023-250. Modification de 2 articles du règlement relatif à la délibération n°19 du conseil municipal en date du 27 mars 2023, certifiée exécutoire le 4 avril 2023, autorisant la réalisation d'un concours photo nature 2023 sur le thème « la beauté des insectes dans la nature ». Il convient de modifier l'article 3 comme suit « Ouverture du concours : mardi 28 mars 2023. Clôture du concours : jeudi 11 mai 2023 à 17h00 (date limite de remise du bulletin de participation) ». Il convient de modifier l'article 6 comme suit : « Les photos (accompagnées du dossier d'inscription) devront être déposées par mail au format numérique (JPEG) impérativement avant le jeudi 11 mai à 17h00 ». Les autres articles demeurent inchangés.

N°2023-251. Avec madame Farida LOUNNAS, artiste, domiciliée 16 rue Voltaire à Montataire (60160), pour réaliser des ateliers de création artistique de bijoux, le samedi 13 mai 2023, à la Maison des Parents située rue des Acacias à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 130,00 € TTC.

N°2023-252. Avec l'association « GRAF'HIT », sise UTC - rue Roger Couttoulenc à Compiègne (60319), représentée par son président monsieur Nicolas CLAMELS, pour réaliser des ateliers radiophoniques entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2023, dans le cadre des ateliers de confiance en soi des groupes de paroles de femmes organisées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF de l'Oise) situé 26 rue Voltaire à Creil (60100), en partenariat avec la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 4 500,00 € TTC.

N°2023-256. Avec madame Annabelle DEROSIAUX, art-thérapeute, domiciliée le Clos Monceau - Villa 15 - 188 rue du Général Leclerc à Mouy (60250), pour réaliser des séances d'art-thérapie à destination des enfants bénéficiant d'un parcours personnalisé de réussite éducative, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2023, sur la base de 10 séances de 2h00, à la Maison des Parents située rue des Acacias à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 350,00 € TTC.

N°2023-261. Avec la société « DIFFUSION EXPRESS », sise 19 rue Paule Roy à Rivery (80136), représentée par son gérant monsieur Mourad DEKKICHE, pour réaliser des supports de communication portant sur le concert « Creil Colors ». Le montant de la prestation est fixé à 2 500,00 € TTC.



N°2023-262. Avec la société « DIFFUSION EXPRESS », sise 19 rue Paule Roy à Rivery (80136), représentée par son gérant monsieur Mourad DEKKICHE, pour réaliser des supports de communication du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, afin d'effectuer la promotion des activités menées par la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 2 000,00 € TTC.

N°2023-263. Avec la société « DIFFUSION EXPRESS », sise 19 rue Paule Roy à Rivery (80136), représentée par son gérant monsieur Mourad DEKKICHE, pour réaliser des supports de communication du 1^{er} avril au 30 juin 2023, afin d'effectuer la promotion des activités menées par la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 2 000,00 € TTC.

N°2023-266. Avec monsieur Gautier PECQUERY, gérant, domicilié 6 rue des Pâtisseries - Appartement 1 à Compiègne (60200), pour réaliser et transmettre une illustration et ses éléments graphiques pour la communication visuelle physique et numérique du festival « Creil Colors ». Le montant de la prestation est fixé à 1 000,00 € TTC.

N°2023-268. Avec la société « ANIM EVENTS », sise 5 place Georges Guyot à Saint-Maximin (60740), représentée par son responsable monsieur Nasser AJOUAOU, pour réaliser des animations ponctuelles (balades à poneys : 3 fois par semaine / animations quads électriques enfants : 3 fois par semaine) du 8 juillet au 6 août 2023, sur l'île Saint-Maurice ainsi que dans différents quartiers de la Ville, dans le cadre de l'opération « Creil, c'est l'été ». Le montant de la prestation est fixé à 15 708,48 € TTC.

N°2023-270. Avec la société « CITE SERVICES », sise 10 rue Marius Patinaud à Saint Etienne (42000), représentée par son directeur général monsieur Dominique PARET, pour poursuivre la démarche de conception des Parcours et des lieux (mobiliers urbains, signalétique, interventions graphiques) du centre-ville de Creil ainsi que l'estimatif financier et les phases de réalisation. Le délai d'élaboration de l'avenant ACV2 est court (mai à septembre 2023) et nécessite de mobiliser au mieux les moyens disponibles pour définir les actions et les partenaires financiers adaptés. L'expertise s'inscrit dans la continuité du travail déjà réalisé. Le montant de la prestation est fixé à 14 400,00 € TTC.

N°2023-271. Don de monsieur Jean-Luc PASTRE, domicilié 17 avenue de Lodève à Bédarieux (34600), aux archives municipales des éléments suivants : 58 numérisations de photographies de la Première Guerre mondiale à Creil, Saint-Leu-d'Esserent et Senlis prises par son grand-père Jules PASTRE, mobilisé à l'hôpital de Creil, et de réaliser une exposition en 2024.

N°2023-272. Don de monsieur Aldo MANTESE, domicilié 363 rue du Bourg à Ferrensac (47330), aux archives municipales d'un dessin représentant l'usine la Vieille-Montagne et le Pont Y réalisé en 1970.

N°2023-275. Avec monsieur Geoffrey BARBAUD, géographe, domicilié 4 rue de Senlis à Thiers-sur-Thève (60250), pour réaliser des ateliers Graff, les 22 et 23 mai 2023 de 09h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, dans le parc du château situé 5 allée du Musée à Creil (60100), dans le cadre de la semaine de l'éducation organisée par l'espace Matisse et les archives municipales de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 764,00 € TTC.

N°2023-276. Avec madame Céline GRANDSERT JOIGNEAUX, artiste vitrailliste, domiciliée 16 rue des Bruyères à Méry-sur-Oise (95540), pour animer un stage de vitrail, le 12 juillet 2023 de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, à l'espace Matisse situé 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 449,00 € TTC.

N°2023-281. Avec l'entreprise « L'ACADEMIE DE LA MENUISERIE », sise 7 rue Paul Sénéchal - Quartier Marissel à Beauvais (60000), représentée par son gérant monsieur Jean-Noël CRIMET, pour réaliser des médiations autour de la restauration du mobilier de la salle du trésor du musée Gallé-Juillet situé à Creil (60100), le 13 mai 2023 de 20h30 à 23h00, dans le cadre de la nuit des musées 2023. Le montant de la prestation est fixé à 72,00 € TTC.

N°2023-283. Avec l'association « LA MANUFACTURE DE LIENS », sise 1 bis rue Pablo Picasso à Creil (60100), représentée par son président monsieur Rémy LUCE, pour réaliser des médiations autour du projet de création des motifs du papier peint aux visiteurs de la Nuit des Musées 2023, le samedi 13 mai 2023 de 20h30 à 23h00, avec l'artiste plasticienne Stéphanie MAÏ HANUS. Le montant de la prestation est fixé à 250,00 € TTC.

N°2023-286. Avec « L'ATELIER AÔÎ », épicerie-traiteur, sis 8 rue du Roncier à Coye-La-Forêt (60580), représentée par sa gérante madame Stéphanie ROULAND, pour réaliser quatre ateliers « Onigiris », le 6 mai 2023, à la médiathèque Antoine Chanut située allée Nelson à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 480,00 € TTC.



N°2023-289. Avec l'association « THEATRE TIROIR », sise 57 rue Jean Jaurès à Villers Saint Paul (60870), représentée par son président monsieur Philippe GEORGET, pour réaliser des animations le 13 mai 2023, de 20h30 à 23h00, au musée Gallé-Juillet et à la maison de la Faïence de Creil, à l'occasion de la « Nuit des Musées 2023 ». Le montant de la prestation est fixé à 1 000,00 € TTC.

N°2023-296. Avec l'association « LA FERME DE L'EVEIL », sise 38 rue de la Mairie à Cambronne-les-Clermont (60170), représentée par sa présidente madame Christelle VIDAL, pour réaliser un projet intitulé « Une couveuse dans mon école », au sein des écoles Sévigné et Rabelais, situées respectivement 2 boulevard Laënnec et 35 square Antoine Watteau à Creil (60100), de janvier à juillet 2023, dans le cadre de la Cité Educative des Hauts de Creil. Le montant de la prestation est fixé à 1 089,10 € TTC.

N°2023-310. Avec l'association « GEORGES BRASSENS », sise Esplanade de la Fraternité - 4 rue John Kennedy à Creil (60100), représentée par madame Catherine CARPENTIER, pour proposer un stand de petite restauration dans la serre de la maison Gallé-Juillet située place François Mitterrand à Creil (60100), le 13 mai 2023, dans le cadre de la nuit du Musée 2023. La convention est conclue à titre gracieux.

N°2023-317. Don de monsieur Jean-Pierre NANINCK, domicilié 38 rue Pasteur à Liancourt (60140), aux archives municipales d'une casquette d'élève de 6^{ème} du lycée technique d'Etat de Creil, numérotée 26 et brodée des initiales « JN ».

N°2023-319. Avec « L'UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3 (UVPM) », sise route de Mende à Montpellier Cedex 5 (34199), représentée par sa présidente madame Anne FRAÏSSE, pour réaliser une étude des peintures et enduits peints médiévaux de la salle basse de l'ancien château de Creil avant la restauration des voûtes de la salle. Le montant de la prestation est fixé à 800,40 € TTC.

N°2023-321. Avec « L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE L'OISE », sise 33 rue de Paris à Compiègne (60200), représentée par le président départemental monsieur Stevens DUVAL, pour instaurer un Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre et Aquatique à l'occasion du concert « Creil'Colors », le dimanche 18 juin 2023, de 16h00 à 23h00, sur l'île Saint-Maurice située rue de l'île à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 1 250,00 € TTC.

■ Mise à disposition de terrains, logements et équipements communaux, locations :

N°2023-004. Avec madame Nadège MESMACQUE, agent municipal, pour le renouvellement de la mise à disposition précaire et révocable d'un logement de fonction, de type F4, situé 52 rue des Usines à Creil (60100), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2025. La locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 358,88 €.

N°2023-045. Avec monsieur Patrick MALARDEAU, ancien instituteur, pour le renouvellement de la mise à disposition précaire et révocable d'un logement de fonction, de type F3, situé 6 bis rue Boursier à Creil (60100), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Le locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 350,79 €.

N°2023-046. Avec monsieur Steeve PAUL, agent municipal, pour la mise à disposition précaire et révocable d'un logement communal, d'un type F2, situé 52 rue des Usines à Creil (60100), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 janvier 2024. Le locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 276,25 €.

N°2023-069. Avec l'association « ASDAPA », sise 6 rue La Croix Blanche à Monchy Saint Eloi (60290), représentée par sa présidente madame Valérie SAINT, pour la mise à disposition de la salle municipale « Carpeaux 3 », située 62 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour la période du 24 janvier au 25 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-072. Avec l'association « BRIDGE CLUB DE CREIL », sise 4 rue des Fiches à Senlis (60300), représentée par sa présidente madame Annick TETARD, pour la mise à disposition de la salle 1 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-073. Avec l'association « APRES », sise 1 allée du Faubourg à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Jeannine HERNANDEZ, pour la mise à disposition de la salle 1 et 2 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.



N°2023-074. Avec « L'ASSOCIATION DES FAMILLES MALIENNES DE L'OISE (L'AFMO) », sise Centre Georges Brassens - 4 rue John Kennedy (60100), représentée par son président monsieur Moussa TOUNKARA, pour la mise à disposition de la salle municipale « Carpeaux 2 », située 62 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-079. Avec l'association « CLUB CREILLOIS DES JEUX DES CHIFFRES ET DES LETTRES », sise 443 rue Saint Martin à Etouy (60600), représentée par son président monsieur Jean-Pierre DEVERGIE, pour la mise à disposition de la salle 2 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-081. Avec l'association « ATELIER ACTE II », sise 11 rue des Hironvalles à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Véronique DOUTTE, pour la mise à disposition de la salle 1 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-082. Avec l'association « SESSAD LE CLOS DU NID », sise 38 quai d'Amont à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Lucie LERMUSIAUX, pour la mise à disposition de la petite salle et de la grande salle Voltaire situées 39 rue Voltaire à Creil (60100) et de la salle « Carpeaux 2 » située 62 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 27 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-083. Avec « LE SYNDIC DE COPROPRIETE LIBERT & COPRO », sis 138 rue Brûlée à Wavignies (60130), représentée par madame Adélaïde COADOU, pour la mise à disposition de la salle 1 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), le jeudi 27 octobre 2022, afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 38,00 € TTC.

N°2023-084. Avec l'association « VIE LIBRE », sise 2 rue du Castel à Chantilly (60500), représentée par son président monsieur Vincent MONGELLUZZO, pour la mise à disposition de la salle 2 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 27 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-086. Avec l'association « PRO BTP », sise 1 place des Coquets à Mont Saint Aignan Cedex (76198), représentée par son directeur monsieur Christophe CHAPALAIN, pour la mise à disposition de la salle 2 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-087. Avec l'association « MOVE », sise 23 rue Etienne Dolet à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Ophélie CAUDRON, pour la mise à disposition de la petite salle et de la grande salle Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-088. Avec l'association « YOGA ET HARMONIE », sise 11 rue des Hironvalles à Creil (60100), représentée par sa présidente, madame Catherine HUGONIE, pour la mise à disposition de la grande salle Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023, La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-097. Avec monsieur Djibril NIANGHANE, agent municipal, pour le renouvellement de la mise à disposition du garage, situé dans l'enceinte du groupe scolaire Victor Duruy, situé 1 rue Léon Jouhaux à Creil (60100), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2023. Le locataire devra régler une redevance d'occupation mensuelle de 39,00 €.

N°2023-110. Avec madame Eve THERON, professeur des écoles, pour le renouvellement de la mise à disposition précaire et révocable d'un logement de fonction, de type F3, situé dans l'enceinte du groupe scolaire Descartes sis 11 bis rue Descartes à Creil (60100), pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} février 2023 jusqu'au 31 juillet 2023. La locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 427,40 €.

N°2023-111. Avec madame Sabrina RIVIERE, agent municipal, sollicitant la mise à disposition précaire et révocable d'un logement de fonction, de type F4, dépendant de l'école maternelle Rosemonde Gérard situé 77 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 29 février 2024. La locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 442,59 €.



N°2023-134. Avec le « COMITE OISE DE JUDO », sise 55 bis boulevard Pierre de Coubertin à Nogent-sur-Oise (60180), représentée par son président monsieur Christian LE NAN, pour la mise à disposition du minibus Peugeot Trafic immatriculé ET-696-NY, du 1^{er} mars au 31 juillet 2023, afin de réaliser leurs activités sportives. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-137. Avec l'association « SOURIRE A NOUVEAU », sise 11 rue des Hironvales à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Najat RAHOUTI, pour la mise à disposition de la salle B du Centre de rencontres, située 1 rue du Valois à Creil (60100), de la salle Carpeaux 3 située 62 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), et de la salle Hironvales de la Maison Creilloises des Associations située 11 rue des Hironvales à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-138. Avec l'association « UFOLEP », sise 19 rue Arago-ZAC de Ther à Beauvais (60000), représentée par son président monsieur Philippe MACHU, pour la mise à disposition de la salle municipale Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-139. Avec « L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUE (AFSEP) », sise 2 rue Farman Technoclub à Blagnac (31700), représentée par son président monsieur Pierre MICHELINO, pour la mise à disposition de la salle municipale Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 8 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-140. Avec l'association « TAROT CLUB CREILLOIS », sise 11 rue des Hironvales à Creil (60100), représentée par son président monsieur Vincent HANDOUCHE, pour la mise à disposition des salles A, B, 1 et 2 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), de la salle municipale du Centre des Cadres Sportifs, situé rue du Général Leclerc à Creil (60100) et de la grande salle Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil, pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-141. Avec l'association « IFEP », sise 19 rue de la République à Creil (60100), représentée par son président monsieur Sébastien PEREAUX, pour la mise à disposition de la salle municipale « Carpeaux 3 », située 62 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour la période du 21 février au 21 juin 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-142. Avec l'association « COUP DE POUCE SCOLAIRE », sise 3 rue de la Liberté à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Saadia BERDOUZ, pour la mise à disposition de la salle municipale « La Garenne », située rue du Mégret à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-143. Avec l'association « LA TORTUE VERTE », sise 10 rue Henri Breuil à Clermont (60600), représentée par son président monsieur Juan Diego GARCIA, pour la mise à disposition de la salle municipale Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-145. Avec l'association « ATELIER DE PEINTURE ET DES ARTS DE CREIL », sise 6 rue Raymond Molière à Pontarmé (60520), représentée par son président monsieur René BALAVOINE, pour la mise à disposition de la salle municipale « Carpeaux 3 », située 62 avenue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-146. Avec l'association « SOCIO CULTURELLE AMAZIGH », sise 31 rue Robert Schuman à Creil (60100), représentée par son président monsieur Mohamed IGUER, pour la mise à disposition de la salle « Acacias » à la Maison Creilloise des Associations, située 11 rue des Hironvales à Creil (60100), pour la période du 25 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-147. Avec le syndicat « CGT », sise BP 83 à Creil Cedex (60106), représentée par son secrétaire général monsieur Jérôme POTTIER, pour la mise à disposition de la salle A du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 10 février au 5 mai 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-148. Avec l'association « BOUGE KV », sise 8 square Diderot à Creil Cedex (60106), représentée par sa présidente madame Elhame EL HARCHAOUI, pour la mise à disposition de la salle 2 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour la période du 2 janvier au 7 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-152. Avec le cabinet « SEDEI », sise 5 rue Bellum Vilare Holdiparc à Lacroix Saint Ouen (60610), représentée par son assistant de copropriété monsieur Lilian BOURSIER, pour la mise à disposition de la petite salle Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour le lundi 20 mars 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 38,00 € TTC.



N°2023-153. Avec le « SDC NEXITY », sise 55 rue du Connétable à Chantilly (60500), représentée par sa gestionnaire madame Aurore HOULMANN, pour la mise à disposition de la salle municipale Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), pour le lundi 23 mars 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de cette mise à disposition s'élève à 38,00 € TTC.

N°2023-158. Avec madame Salka LAKHDAR ESSAKKA, professeur des écoles, pour le renouvellement de la mise à disposition précaire et révocable d'un logement communal, de type F4, dépendant de l'école maternelle Jean Racine situé 22 bis rue Léon Jouhaux à Creil (60100), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au 29 février 2024. La locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 494,35 €.

N°2023-166. Avec l'association « LE MENESTREL », sise 2 avenue du Général de Gaulle à Chantilly (60500), représentée par son président monsieur Jean-Thomas REPEL, pour utiliser des instruments de musique du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse de Creil, afin de leur permettre de réaliser deux concerts, pour les 25 et 26 mars 2023, aux Grandes Ecuries de Chantilly, dans le cadre des 50 ans de l'association. La mise à disposition est conclue à titre gracieux pour la période du 16 au 28 mars 2023 uniquement.

N°2023-170. Avec l'association « ARA - AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS », sise 301 avenue des Nations Unies à Roubaix (59100), représentée par sa présidente madame Béatrice DEBEUNNE, pour la mise à disposition de la salle municipale de la Grange à Musique, sise 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), les 5 et 6 avril 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-179. Avec l'association « LE CERCLE D'ESCRIME DE CREIL », sise 19 sentes des Chênes Vignes à Montataire (60160), représenté par son président monsieur Michel BLONDEAU, pour la mise à disposition du minibus Peugeot Trafic immatriculé ET-696-NY, du 1^{er} février au 31 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-180. Avec l'association « LES AMIS DE LA GRANGE », sise 11 rue des Hironvalles à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Floriane RIAUDEL, pour la mise à disposition de la salle municipale de la Grange à Musique, sise 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), afin d'organiser un spectacle musical avec les groupes « VANUPIE » et « FLOX », le samedi 8 avril 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-184. Avec la « SARL LE FLAMBONNEAU », sise 20 rue Gambetta à Creil (60100), représentée par son gérant monsieur Jérôme JARNAC, pour l'avenant n°2 au bail à usage commercial, en supprimant la mise à disposition de la partie habitation liée au commerce (décision municipale n°2022-178 en date du 21 mars 2022) et en ne mettant que l'espace commercial à disposition de la société, d'une superficie de 82 m², minorant ainsi le loyer. La société devra régler un loyer d'un montant de 50,00 € net hors charges par mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, puis du 1^{er} janvier 2024 et les années suivantes, un loyer mensuel de 500,00 € net hors charges. Les autres articles demeurent inchangés.

N° 2023-191. Avec la « MISSION LOCALE », sise 3 square de la Libération à Creil (60100), représenté par son président monsieur Adnane AKABLI, pour la mise à disposition du minibus Peugeot Trafic immatriculé ET-696-NY, du 1^{er} avril au 31 juillet 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-199. Avec le « GROUPE HOSPITALIER PUBLIC SUD DE L'OISE (GHSP) », sis boulevard Laennec à Creil (60100), représenté par sa directrice en intérim madame Sabine ALISSE, pour la mise à disposition d'un logement communal de type F5 situé au 3 rue Aristide Briand à Creil (60100), dépendant de l'école maternelle Berthe Fouchère, d'une superficie de 111,24 m², pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2024. Le montant de la redevance d'occupation est fixé à 576,53 € TTC.

N°2023-208. Avec l'association « LA FAÏENCERIE-THÉÂTRE DE CREIL », sise allée Nelson à Creil (60100), représentée par son président monsieur Philippe GEORGET pour la mise à disposition du local LCR DEGAS, situé 183 square Edgar Degas à Creil (60100), pour la période du 23 mars au 17 avril 2023. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-212. Avec « L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (EPPGHV) », sis 211 avenue Jean Jaurès à Paris (75935 cedex 19), représenté par sa directrice de production madame Christelle GLAZAI et la « COMPAGNIE PETITE NATURE », sise 11b rue des Fossés à Cloye-sur-le-Loir (28220), représentée par sa présidente madame Marie GLON, pour réaliser un atelier « Micro Haïkus Numérique » le 4 avril 2023 et la représentation d'un spectacle « Haïkus Numérique » le 16 mai 2023, dans le cadre de la « Micro-Folie ». Le montant global forfaitaire est fixé à 879,20 € TTC.



N°2023-215. Avec monsieur Sylvain BUTZIG, agent municipal, pour la mise à disposition précaire et révoicable d'un logement communal, de type F4, situé 39 rue Gérard de Nerval à Creil (60100), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2026. Le locataire devra s'acquitter des charges locatives (eau, l'électricité, gaz, chauffage, téléphone, ect.) et régler une redevance d'occupation mensuelle de 280,50 €.

N°2023-219. Avec le cabinet « SEDEI » sis 9 bis rue Clément Ader à Compiègne (60200), représenté par sa gestionnaire madame Virginia PLANCHON, pour la mise à disposition de la petite salle Voltaire située 39 rue Voltaire à Creil (60100), le 23 mai 2023, afin d'y organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 42,00 € TTC.

N°2023-220. Avec le cabinet « NEXITY », sise 55 rue du Connétable à Chantilly (60500), représentée par sa gestionnaire madame Laurence FOREAU, pour la mise à disposition du grand hall du Centre des Cadres Sportifs, situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), pour le mardi 23 mai 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 66,00 € TTC.

N°2023-221. Avec le cabinet « NEXITY », sise 55 rue du Connétable à Chantilly (60500), représentée par son gestionnaire monsieur Nader KAMMOU, pour la mise à disposition de la salle municipale « Carpeaux 3 », située 62 rue Léonard de Vinci à Creil (60100), pour le lundi 24 avril 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 50,00 € TTC.

N°2023-235. Avec le cabinet « CENTURY 21 », sis 5 rue Saint-Lazare à Crépy-en-Valois (60800), représenté par son gestionnaire de copropriété monsieur Jean-Baptiste PLANCHON, pour la mise à disposition de la salle 1 du Centre de rencontres, situé 1 rue du Valois à Creil (60100), pour le 14 avril 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 80,00 € TTC.

N°2023-236. Avec le syndicat « LA ROSERAIE », sis 2 rue Stéphane Mallarmé à Creil (60100), représenté par son représentant monsieur Guillaume ROBERT, pour la mise à disposition de l'amphithéâtre du Centre des Cadres Sportifs, situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), le 12 mai 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 80,00 € TTC.

N°2023-237. Avec le cabinet « SERGIC », sis 8 rue Clément Bayard à Compiègne (60200), représenté par sa gestionnaire de copropriété madame Jennifer LIENNARD, pour la mise à disposition de la petite salle Voltaire située 39 rue Voltaire à Creil (60100), le 1^{er} juin 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 42,00 € TTC.

N°2023-238. Avec le cabinet « NEXITY », sis 55 rue du Connétable à Chantilly (60500), représenté par son gestionnaire monsieur Nader KAMMOU, pour la mise à disposition de la petite salle Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), le mardi 9 mai 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 42,00 € TTC.

N°2023-247. Avec l'association « ENSEMBLE ET SOLIDAIRE - UNRPA », sise 118 rue Gabriel Faure à Creil (60100), représentée par son président monsieur Robert BOCQUET, pour la mise à disposition d'un bureau au Centre des Cadres Sportifs, situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, afin de réaliser leurs permanences associatives. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-248. Avec l'association « RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONS », sise 10 rue Aristide Briand à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Marie Flore BORGHESE, pour la mise à disposition d'un bureau au Centre des Cadres Sportifs, situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, afin de réaliser leurs permanences associatives. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-264. Avec l'association « HIBISCUS », sise 11 rue des Hironvales à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Geeta AJODHA, pour la mise à disposition de la Maison de Quartier du Moulin située 143 rue Eugène Delacroix à Creil (60100), du 2 janvier au 7 juillet 2023, afin de réaliser ses réunions et ses activités associatives. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-265. Avec l'association « UNION DES RANDONNEURS ET CYCLOMOTEURS CREILLOIS (URCC) », sise 1 rue Léo Lagrange à Verneuil en Halatte (60550), représentée par son président monsieur Daniel RONCHI, pour la mise à disposition du local du Centre des Cadres Sportifs situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, afin de réaliser ses réunions et ses activités associatives. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-267. Avec la société « ANIM EVENTS », sise 5 place Georges Guyot à Saint-Maximin (60740), représentée par son responsable monsieur Nasser AJOUAOU, pour la location, la livraison, l'installation et le démontage de structures gonflables terrestres, pour l'opération « Creil, c'est l'été », du 8 juillet au 6 août 2023, sur l'île Saint-Maurice située rue de l'île à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 30 084,00 € TTC.



N°2023-269. Avec la société « ANIM EVENTS », sise 5 place Georges Guyot à Saint-Maximin (60740), représentée par son responsable monsieur Nasser AJOUAOU, pour la location, la livraison, l'installation et le démontage de structures aquatiques, pour l'opération « Creil, c'est l'été », du 8 juillet au 6 août 2023, sur l'île Saint-Maurice située rue de l'île à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 46 593,60 € TTC.

N°2023-282. Avec l'association « COMITE DE L'OISE DE GYMNASTIQUE », sise 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), représentée par son président monsieur Cédric LEMAIRE, pour la mise à disposition du bureau au Centre des Cadres Sportifs, situé 1 rue du Général Leclerc à Creil (60100), pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 21 décembre 2024. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-284. Avec le « DITEP DE SAINT-MAXIMIN - SERVICE JENNY AUBRY », sis 4 avenue de la Libération à Montataire (60160), représenté par son éducatrice madame GONTHIER, pour la mise à disposition des locaux du centre de loisirs attenant à l'école Descartes, située 11 bis rue Descartes à Creil (60100), les lundis matins de 10h30 à 11h30, toutes les deux semaines, afin de réaliser des séances de psychomotricité par monsieur LE LOUTRE sur l'enfant Haytam NACIRI. La mise à disposition est conclue du 27 mars au 4 juillet 2023 et accordée à titre gracieux.

N°2023-308. Avec l'association « ANIMATION DU MOULIN », sis 217 square Aristide Maillol à Creil (60100), représentée par sa présidente madame Sandra URBAIN, pour la mise à disposition de la Maison de Quartier du Moulin située 143 rue Eugène Delacroix à Creil (60100), du 2 janvier au 7 juillet 2023, afin de réaliser ses réunions et ses activités associatives. La mise à disposition est accordée à titre gracieux.

N°2023-316. Avec le cabinet « SERGIC », sis 8 rue Clément Bayard à Compiègne (60200), représenté par sa gestionnaire de copropriété madame Carole TRACA, pour la mise à disposition de la petite salle Voltaire, située 39 rue Voltaire à Creil (60100), le 30 juin 2023 afin d'organiser son assemblée générale. Le montant de la mise à disposition s'élève à 42,00 € TTC.

N°2023-318. Avec l'entreprise « REGIETEK », sise 11 rue Gay Lusac à Gonesse (95500), représentée par son directeur monsieur Cédric DUMINY, pour la mise à disposition du matériel audiovisuel professionnel, au sein de l'espace culturel de la Faïencerie situé allée Nelson à Creil (60100), du 22 au 26 mai 2023, dans le cadre de la cité éducative des Hauts de Creil et du projet « La semaine de l'éducation ». Le montant de la mise à disposition s'élève à 1 154,58 € TTC.

■ **Marchés Publics, Finances, Régie de recettes, Subventions :**

N°2022-601. Avec « L'ADTO-SAO », sis 36 avenue Salvador Allende - Bâtiment Hervé Carlier à Beauvais (60000), pour l'avenant n°1 relatif aux marchés n°M21-159-1 à M21-159-10 intitulés « Travaux d'aménagement des services techniques au Centre Municipal de Vaux à Creil - lots 1 à 10 » avec diverses sociétés. Il convient de d'acter les coûts supplémentaires et le délai contractuel des travaux pour chacun des lots :

- Avec la société « DEMOLITION AMIANTE QUALITÉ », sise 104 rue Viviani à Le Havre (76600), pour le marché n°M21-159-1, lot 1 « Désamiantage ». Le montant en moins-value est de 981,25 € HT soit - 2,38 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « MCK », domiciliée 5 rue des Prunelliers à Creil (60100), pour le marché n°M21-159-2, lot 2 « Démolitions - Gros œuvre ». Le montant en plus-value est de 10 147,80 € HT soit + 5,68 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « MENUISERIE TRADITION GUIBON (MTG) », sise ZI de l'Isle - rue du Moulin de l'Isle à Hermes (60370), pour le marché n°M21-159-3, lot 3 « Menuiseries extérieures - Métallerie - Serrurerie ». Le montant en plus-value est de 16 663,00 € HT soit + 14,24 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « MARISOL », sise 24 bis Grande rue de Monceaux à Saint-Omer-en-Chaussée (60860), pour le marché n°M21-159-4, lot 4 « Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds ». Le montant en plus-value est de 5 131,59 € HT soit + 7,01 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « AM3D », sise 1 chemin de Moreuil à Daours (80800), pour le marché n°M21-159-5, lot 5 « Menuiserie intérieure ». Le montant en plus-value est de 2 062,60 € HT soit + 4,92 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « FLIPO », sise 202 avenue du Général Leclerc à Pantin Cedex (93698), pour le marché n°M21-159-6, lot 6 « Revêtements de sols - Carrelage et sols souples ». Le montant en plus-value est de 11 541,06 € HT soit + 18,85 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « VADIER DUROT », sise 8 rue de Pentemont à Beauvais (60000), pour le marché n°M21-159-7, lot 7 « Peinture ». Le montant en plus-value est de 1 038,00 € HT soit + 4,85 % du montant initial du marché ;



- Avec la société « MARISOL », sise 24 bis Grande rue de Monceaux à Saint-Omer-en-Chaussée (60860), pour le marché n°M21-159-8, lot 8 « Cloisons système ». Le montant en plus-value est de 651,00 € HT soit + 0,83 % du montant initial du marché ;
- Avec la société « ELEC TERTIAIRE HABITAT », sise 11 rue de Pinçonlieu à Beauvais (60000), pour le marché n°M21-159-9, lot 9 « Electricité courants forts et faibles ». Il n'y a pas d'incidence financière au vu des plus et moins-values appliquées ;
- Avec la société « AXIMA CONCEPT ENGIE SOLUTIONS », sise ZAC de la Blanche Tâche - 40 impasse Roland Dorgelès à Camon (80450), pour le marché n°M21-159-10, lot 10 « Plomberie - sanitaires - CVC ». Le montant en plus-value est de 2 000,00 € HT soit + 0,89 % du montant initial du marché.

N°2022-637 Avec le collège « COMPERE-MOREL », sis 25 bis rue du Général Leclerc à Breteuil (60120), représenté par son principal monsieur Nicolas BRULÉ, pour réaliser des ateliers de pratiques musicales du groupe « TURNSTEAK », entre le 23 janvier et le 9 mai 2023 au sein de la Grange à Musique située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), dans le cadre des projets CDDC (Contrat Départemental de Développement Culturel) portés par le département. Le montant s'élève à 3 960,00 € TTC, coût total de 1 960,00 € TTC pour la Ville après facturation au collège Compère-Morel de 2 000,00 € TTC, dans le cadre de la subvention CDDC prévu à cet effet et selon le plan de financement ci-dessous détaillé :

Ressources	Département	Ville	TOTAL
Montant TTC	2 000,00 €	1 960,00 €	3 960,00 €
%	50,51%	49,49%	100%

N°2023-053. Avec la société « APAVE EXPLOITATION FRANCE » », sise 7 avenue Henri Adnot à Compiègne (60200), pour la vérification périodique réglementaire des appareils de levage manutention, des machines et des engins de terrassement du Centre Technique Municipal situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), détaillé comme suit : 1 élévateur de personnes nacelle GENIE, 1 nacelle sur camion AY 899, 1 charriot élévateur FENWICK, 1 charriot élévateur MANITOU, 1 engin de chantier CATERPILLAR, 1 hayon sur véhicule PEUGEOT Boxer FL 094 RV, 1 hayon sur véhicule RENAULT Master GC0040, 2 ponts de levage automobiles : 2 et 4 colonnes. Le contrat est conclu uniquement pour 2 visites durant l'année 2023. Le montant de la prestation est fixé à 1 218,00 € TTC.

N°2023-078. Avec le groupement « CABINET HART BERTELOOT ATELIER ARCHITECTURE TERRITOIRE », sis 435 rue Léon Gambetta à Lille (59000) / CABINET BUREAU VERS PLUS DE BIEN –ÊTRE (V+) / BECQUART Economistes et ingénieurs associés / EVP INGENIERIE/ QUALIVIA INGENIERIE / GROUPE GAMBA / BEHAL, l'offre présentée par le groupement est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation pour la construction d'une école relai en bâtiments modulaires. Le forfait provisoire de rémunération est arrêté à 655 000,00 € HT dont 5 000,00 € HT de missions complémentaires et correspondant à un taux de rémunération de 13 %.

N°2023-085. Avec la société « SAS LIBRAIRIE LAIQUE », sise 1 route de Montredon à Le Puy en Velay (43000), pour l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires et de matériel pédagogique. L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an et dans les limites financières annuelles suivantes : minimum = sans / maximum = 230 000,00 € HT.

N°2023-106. La consultation portant sur la passation d'un marché subséquent G1 « mission de coordination de la ZAC » issu de l'accord-cadre M18-181 conclu pour une mission de maîtrise d'œuvre urbaine portant sur la réalisation de la ZAC Ec'eau port fluvial, est déclarée sans suite pour un motif d'intérêt général. Une consultation portant sur un projet similaire sera mise en place prochainement par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil.

N°2023-123. Avec la société « LEGALLAIS », domiciliée 7 rue d'Atalante Citis à Herouville-Saint-Clair (14200), pour l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de matériel de quincaillerie. L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an et dans les limites financières annuelles suivantes : minimum = 10 000,00 € HT / maximum = 52 000,00 € HT.

N°2023-130. Demandes de subventions auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, au titre du Soutien Régional en faveur des quartiers de la politique de la Ville, pour les actions du contrat de Ville 2015-2023 suivantes :

4 000,00 € de subvention pour l'action « Les ateliers sociolinguistiques », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :



Recettes	Taux	Montant
ETAT (ANCT)	22,33%	9 000€
REGION	9,93%	4 000€
VILLE DE CREIL	67,74%	27 300€
Total	100%	40 300€

6 000,00 € de subvention pour l'action « Actions autour de la lecture et l'illectronisme », dont le plan de financements prévisionnel est le suivant :

Recettes	Taux	Montant
ETAT (ANCT)	23,81%	5 000€
REGION	28,57%	6 000€
VILLE DE CREIL	47,62%	10 000€
Total	100%	21 000€

12 000,00 € de subvention pour l'action « Action citoyennes et promotion de l'égalité des droits et lutte contre les discriminations », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Recettes	Taux	Montant
ETAT (ANCT)	13,36%	10 500€
REGION	15,27%	12 000€
VILLE DE CREIL	71,37%	56 100€
Total	100%	78 600€

7 000,00 € de subvention régionale pour l'action « Ecole Municipale des Sports et Activités dans le cadre des vacances scolaires », dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Recettes	Taux	Montant
ETAT (ANCT)	12,17%	14 000€
REGION	6,09%	7 000€
VILLE DE CREIL	81,74%	94 000€
Total	100%	115 000€

N°2023-154. Avec « L'ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE ET INDUSTRIELLE DU BASSIN CREILLOIS (AMOI) », sise rue Ferdinand Pelloutier à Creil (60100), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 10,00 € TTC.

N°2023-155. Avec « L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF) », 8 rue Jean-Marie Jégo à Paris (75013), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 105,00 € TTC.

N°2023-159. Avec la société la SARL « PAGE9 », sise 270 rue des Fusillées à Villeneuve d'Ascq (59650), représentée par son gérant monsieur Eric LESUR, donnant pouvoir à sa directrice madame Isabelle LEROU, pour l'avenant n°1 à la convention de caisse d'avance en faveur des propriétaires occupants aux revenus modestes et des copropriétés éligibles aux aides de l'ANAH (délibération n°8 du conseil municipal du 28 juin 2021). Il convient de modifier l'article 7 comme suit : « La Commune versera à PAGE9, sur demande expresse formulée par l'opérateur et par opération de travaux, le montant de l'avance représentée par la somme des subventions sollicitées auprès des partenaires financiers pour ladite opération, dès lors que ces partenaires financiers acceptent de verser leur subvention à l'opérateur PAGE9 ». Les autres articles demeurent inchangés.

N°2023-161. Avec la société « LEON NOEL » domiciliée 5 rue Jacques Havy à Fleurines (60700), pour l'avenant n°1 au marché n°2020-016-02 relatif aux travaux de restauration et de mise en valeur du château médiéval. Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux modificatifs et la prolongation des délais qui ont pour conséquence une moins-value financière (- 0,00046 %). Le montant en moins-value est fixé à 3,18 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève désormais à 689 781,98 € TTC.

N°2023-162. Avec « L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET DES CADRES DE L'ÉDUCATION DES VILLES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ANDEV) », sise Mairie de Saint-Denis - Centre administratif - 2 place du Caquet à Saint-Denis (93200), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 45,00 € TTC.



N°2023-164. Avec le groupement « SETEC TPI - SETEC TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIELS » (mandataire), sis immeuble Central Seine - CS71230 - 42/52 quai de la Râpée à Paris Cedex 12 (75583) et « ATELIER GREGORY TISSOT » (cotraitant), pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les Hauts de Creil - lot 1 « Quartier du Moulin », l'offre présentée par le groupement est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation. Le forfait provisoire de rémunération est arrêté à 1 139 100,00 € HT correspondant à un taux de rémunération de 8,50 %.

Avec le groupement « SOGETI INGENIERIE INFRA » (mandataire), sis 387 rue des Champs-BP509 à Bois Guillaume Cedex (76235) et « URBICUS / GEODIS / TRAIT CLAIR » (cotraitants), pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les Hauts de Creil - lot 2 « Quartier des Cavées », l'offre présentée par le groupement est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation. Le forfait provisoire de rémunération est arrêté à 859 453,84 € HT correspondant à un taux de rémunération de 8,19 %.

N°2023-168. Avec le groupement constitué des sociétés « LOXAM MODULE » (mandataire), domiciliée 256 rue Nicolas Coatanlem à Caudan (56850) et « FAM ARCHITECTURES » (cotraitant), domiciliée Parc de l'Ecopôle - 42 rue de l'innovation à Moissy-Cramayel (77550), pour l'avenant n°1 au marché 2022-009 relatif à la mise en place d'un groupe scolaire temporaire sur le site de Somasco à Creil (60100). Il convient de mettre en place deux salles de classes supplémentaires au vu de l'augmentation des effectifs à accueillir. Le montant en plus-value est de 58 679,95 € HT soit + 6,62 % du montant initial du marché.

N°2023-175. Avec le groupement « COHEN POUILLARD ARCHITECTES » (mandataire), sis 66 rue de Paris à Montreuil (93100) et « BET SCOP'ING / L'ARBRE A CAM / GANTHA / AC2R » (cotraitants), l'offre présentée par le groupement est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation pour les travaux de restructuration et/ou d'extension de bâtiments communaux (écoles Rabelais / Montaigne ; écoles Macé / Freinet ; crèche Arc en Ciel). Le forfait provisoire de rémunération est arrêté à 680 433,00 € HT correspondant à un taux de rémunération de 12,428 %.

N°2023-176. Avec le groupement d'entreprises « VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL » (mandataire), sise 7 rue Ernest Flammarion - ZAC du Petit Le Roy à Chevilly Larue (94550) et « HANSEN » (cotraitant), sise 5 rue de Lavoisier à Ozoir-la-Ferrière (77330), pour l'avenant n°1 au marché subséquent 1 du lot 4 n°M21-241-1 intitulé « Creusement de la darse, confinement des terres polluées, réalisation de voiries et réseaux divers ». Cet avenant a pour objet de prendre en compte des prestations ayant une incidence en moins-value sur le montant du marché et des prestations ayant une incidence en plus-value sur le montant du marché et une incidence sur les délais.

N°2023-178. Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France, d'un montant de 7 000,00 € pour aider à l'organisation de l'appel à projet « Festival Haute Fréquence », du 8 au 10 novembre 2023, à la Grange à Musique de Creil située 16 boulevard Salvador Allende à Creil (60100), selon le plan de financement suivant :

Ressources	Région Hauts de France	Ville	Billetterie	Total
Montant € TTC	7 000	4 330	1 280	12 610
%	56%	34%	10%	100%

N°2023-187. Avec le « CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES », sis 33 avenue de la Maine - BP 154 à Paris Cedex 15 (75755), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 700,00 € TTC pour madame Marie-Claire GIBERGUES.

N°2023-188. Avec la société « AGORASTORE », sise 20 rue Voltaire à Montreuil (93100), représentée par son responsable des ventes Martin DELASTRE, pour le contrat cadre de mandat et de fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne, afin de mettre en vente certains de ses biens. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le montant des frais de mise en place et d'accès à la plate-forme est fixé à 320,00 € TTC.

N°2023-202. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 12 000,00 €, correspondant à 30 % du montant du coût de l'emploi d'un régisseur des collections titulaire de la fonction publique territoriale pour accompagner le musée Gallé-Juillet dans ses missions de gestion des collections patrimoniales de la ville de Creil, de mise en œuvre du projet scientifique et culturel, et de projet de restauration et de mise en valeur de l'ancien château médiéval de Creil, avec le soutien de la DRAC sur une période de 3 ans, selon le plan de financement prévisionnel suivant :



DEPENSES	€	RECETTES	€
Emploi d'un régisseur des collections	40 000 €	Ville de Creil 70%	28 000 €
Salaire et charges		DRAC 30%	12 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

N°2023-203. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, d'un montant de 10 000,00 € afin que le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse puisse mener à bien l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la contractualisation avec le Département de l'Oise et en lien avec ses activités au sein du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA60).

Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, d'un montant de 10 000,00 € afin que le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse puisse mener à bien l'ensemble des actions prévues dans le cadre de sa mission de Pôle Ressource pour la création vocale et instrumentale identifiée dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA60).

N°2023-217. Avec la société « MCK », sise 5 rue des Prunelliers à Creil (60100), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 1 « Démolition - Gros œuvre » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 260 000,00 € HT.

Avec la société « BASTO ETANCHEITE », sise ZI n°1 de la Grande Prée à Le Meux (60880), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 2 « Etanchéité » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 61 199,77 € HT.

Avec la société « HEDOUX », sise ZA Chemin du Grand Riez à Cagny (80330), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 3 « Métallerie » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 21 300,00 € HT.

Avec la société « BELVALETTE », sise Zone Artisanale Champtraine à Rieux (60870), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 4 « Plâtrerie Isolation - Faux plafond » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 201 000,00 € HT.

Avec la société « JD ANKRI », sise 8 rue René Dubos à Groslay (95410), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 5 « Menuiseries intérieures » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 71 211,55 € HT.

Avec la société « MCK », sise 5 rue des Prunelliers à Creil (60100), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 6 « Carrelage » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 17 228,68 € HT.

Avec la société « SPRID », sise 68 rue des Quarante Mines - ZAC de Ther à Allonnes (60000), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 7 « Peinture » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 83 003,80 € HT.

Avec la société « AXIMA CONCEPT », sise ZAC de la Blanche Tâche - 40 impasse Roland Dorgelès à Camon (80450), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 8 « CVC - Plomberie » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 503 655,00 € HT (prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Reprise comptage électrique sur centrale de mesure » retenue).

Avec la société « ELEC TERTIAIRE HABITAT », sise 11 rue de Pinconlieu à Beauvais (60000), pour le marché public de travaux portant sur l'aménagement d'un pôle conservation au Centre Municipal de Vaux situé 353 avenue du Tremblay à Creil (60100), pour le lot 9 « Electricité courants forts et faible » par l'ADTO-SAO agissant au nom et pour le compte et sous le contrôle de la ville de Creil. Le montant du marché est fixé à 129 622,31 € HT (prestation supplémentaire éventuelle n°2 « Sous-comptage » retenue).

N°2023-218. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert - renaturation des villes et villages » dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le projet de redynamisation du cœur de Ville et de l'action Saint-Médard (requalification de la place et de ses abords).

N°2023-244. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 3 600,00 €, dans le cadre de l'aide exceptionnelle « surcoût énergie » de la Grange à Musique pour l'année 2023.



N°2023-253. Avec « L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMA) », sis 14 rue Eugène Faure à Grenoble (38000), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 450,00 € TTC.

N°2023-254. Avec le « HAUT COMITE FRANÇAIS POUR LA RESILIENCE NATIONALE », sis 128 rue la Boétie - bureau 46 à Paris (75008), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 1 000,00 € TTC.

N°2023-257. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert - recyclage foncier » dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du code général des collectivités territoriales, pour le projet de la Halle Fichet située dans le périmètre « Action Cœur de Ville » afin de mettre en sécurité le bâtiment (mise hors d'eau, hors d'air) et de le valoriser (traitement qualitatif de la façade donnant sur la rue Jean Jaurès et nettoyage intérieur permettant une mise en valeur des structures et des parois). Il s'agit d'engager les travaux nécessaires à changer l'image de la rue Jean Jaurès, accueillant également l'Espace Enfance Danièle Mitterrand, le futur Ec'Eau Port ainsi que les deux opérations neuves d'habitat représentant environ 200 logements. Ces travaux constituent une étape importante de transformation du paysage urbain du secteur.

N°2023-258. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds Vert - recyclage foncier » dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du code général des collectivités territoriales, pour la tranche 6 du projet « Ec'Eau Port » avec l'aménagement de la place Miroir d'eau qui sera située à l'entrée de ce quartier et la réalisation des paysagements des espaces publics créés dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau quartier.

N°2023-259. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds d'Aide au foot amateur », dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du code général des collectivités territoriales, pour le projet d'un besoin supplémentaire d'équipement pour accueillir la 3^{ème} association sportive de football amateur. Il sera prochainement réalisé un 3^{ème} terrain sportif avec les équipements et l'éclairage nécessaires.

N°2023-260. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du code général des collectivités territoriales, pour le projet d'un besoin supplémentaire d'équipement pour accueillir la 3^{ème} association sportive de football amateur. Il sera prochainement réalisé un 3^{ème} terrain sportif avec les équipements et l'éclairage nécessaires.

N°2023-279. Avec « L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) », sise Les Espaces Entreprises de Balma-Toulouse - 18 avenue Charles de Gaulle Bat 35 à Balma (31130), pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2023. Le montant de la cotisation est fixé à 488,00 € TTC.

N°2023-280. Avec la société « SUEZ RV NORD-EST », sise 17 rue de Copenhague à Schiltigheim (67300), pour l'avenant n°2 au marché public n°2019/019-01 et au marché n°2019/019-02. Ces avenants ont pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

- Les règlements doivent dorénavant être versés sur le compte de la société SUEZ RV NORD-EST dont le relevé d'identité bancaire a été annexé à l'avenant ;
- Toute correspondance doit-être envoyée à l'adresse suivante : SUEZ RV NORD-EST - 219 avenue Anatole France à Anzin (59410) ;
- Les factures des prestations relatives aux marchés publics susmentionnés seront désormais établies sous le numéro de SIRET 504 726 787 00030 - SUEZ RV NORD-EST.

Ces avenants n'ont pas d'incidence financière aux marchés publics.

N°2023-288. Avec l'ADTO-SAO, sise 36 avenue Salvador Allende à Beauvais (60000), pour l'avenant n°3 à la convention de mandat relatif à la construction des ateliers municipaux. Cet avenant a pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

- Article 4 « Détermination du coût de l'ouvrage » : le coût, toutes tranches confondues, est estimé à ce jour à 6 452 177,90 € HT ;
- Article 3 « Coût du service » : la rémunération de l'ADTO-SAO, toutes tranches confondues, est estimé à ce jour à 306 915,11 € HT.

La rémunération de l'ADTO-SAO, au vu des rémunérations prévisionnelles déjà versées, doit être augmentée de 38 715,11 € HT.

N°2023-303. Avec l'établissement « ARKEA » pour les besoins d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000,00 €. Les fonds mobilisés seront rémunérés au taux d'intérêt annuel variable Euribor 3M + 0,93% avec floor à 0 sur index. La durée du contrat est consentie pour 15 ans.

N°2023-305. Avec l'établissement « CAISSE D'ÉPARGNE » pour les besoins d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000,00 €. Les fonds mobilisés seront rémunérés au taux d'intérêt annuel de rémunération du Livret A + 0,50%. La durée du contrat est consentie pour 15 ans.



N°2023-306. Avec l'établissement « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE » pour les besoins d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000,00 €. Les fonds mobilisés seront rémunérés au taux fixe de marché. La durée du contrat est consentie pour 15 ans.

N°2023-307. Avec l'établissement « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE » pour les besoins d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000,00 €. Les fonds mobilisés seront rémunérés au taux variable de marché. La durée du contrat est consentie pour 15 ans.

N°2023-309. Utilisation du chapitre 20 - dépenses imprévues - opération n°3 relatif à des travaux d'office du logement situé 35 rue Gérard de Nerval à Creil (60100), qui porte gravement atteinte à la sécurité des occupants avec l'installation électrique et l'instabilité du ballon de production d'eau chaude, pour un montant de 4 922,50 €.

N°2023-314. La Caisse d'Epargne de Picardie met à disposition de la Ville de Creil, le moyen de paiement « Carte achat ». Cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématique, fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Madame Céline LENHARDT, exerçant la fonction de responsable du service comptabilité, est désignée responsable du programme et porteur de carte. Le montant du plafond global du programme est fixé à 12 000,00 € pour une périodicité mensuelle.

■ Urbanisme et droit de préemption urbain :

N°2022-508. La Ville de Creil délègue son droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°06017522T0304, reçue en mairie le 14 octobre 2022, concernant un ancien immeuble à usage mixte de commerce et de logements en cours de démolition suite à un incendie, propriété de monsieur Daniel SHENG et de madame Mang ING, parcelles cadastrées section XB n°379 - 384 - 388 - 389 - 390, sises 64 rue Gambetta à Creil (60100). Le prix de cette aliénation est fixé à 300 000,00 €.

N°2023-124. La Ville de Creil délègue son droit de préemption à la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°06017523T0018, reçue en mairie le 20 janvier 2023, portant sur un bien cadastré section AH n°1, à usage commercial occupé par des locataires sis 64 rue Jules Juillet à Creil (60100), propriété de monsieur Hasan CAKIR. Le prix de cette aliénation est fixé à 780 000,00 €.

N°2023-125. La Ville de Creil délègue son droit de préemption à la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°06017523T0017, reçue en mairie le 20 janvier 2023 portant sur un bien cadastré section AH n°3 pour les lots n°1, 3, 4, 5 et 6, à usage commercial occupés par des locataires sis 58 rue Jules Juillet à Creil (60100), propriété de monsieur Hasan CAKIR. Le prix de cette aliénation est fixé à 240 000,00 €.

N°2023-216. Avec la « SAS TERRE A TERRE », sise 35 rue de la Cense à Tracy-le-Mont (60170), pour réaliser l'étude géotechnique G1 du fait que le terrain se situe en zone d'aléa moyen du risque lié à l'argile, sur les parcelles cadastrées section AR n°278 et 279, pour une superficie totale de 219 m², situées à l'angle des rues du Parc Maillet et de Chatillon à Creil (60100). Le montant de la prestation est fixé à 840,00 € TTC.

N°2023-228. Avec le bureau d'étude « RAINETTE » situé 1 rue des fonds Hasnons à Jenlain (59144), qui réalise déjà une étude environnementale sur le site du Parc des Carrières de Creil, un complément sur le volet floristique sur le périmètre dit « d'entretien ». Le montant de la prestation est fixé à 2892,50 € HT.

N°2023-229. Avec le cabinet d'avocats « FAIRWAY », situé 25 rue Murillo à Paris (75008), pour réaliser toute la phase de notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et d'enquête parcellaire relative à la procédure d'expropriation de l'immeuble « Le Nerval ».

■ Institutions et vie politique :

N°2023-096. Avec le cabinet « FRANCIS MONAMY », avocats au Barreau de Paris, sis 144 avenue de Courcelles à Paris (75017), pour assurer la défense des intérêts de la Ville de Creil dans l'affaire qui l'oppose à une personne qui a édifié une clôture sans déclaration préalable et en méconnaissance des dispositions du plan local d'urbanisme de la commune, puis malgré une décision de refus d'autorisation du 27 mars 2018. L'auteur de ces faits est cité à comparaître à l'audience du 7 mars 2023 devant le Tribunal Judiciaire de Senlis.

N°2023-129. Avec le cabinet « FRANCIS MONAMY », avocats au Barreau de Paris, sis 144 avenue de Courcelles à Paris (75017), pour assurer la défense des intérêts de la Ville de Creil dans l'affaire qui l'oppose à la « SAS GEOMETRE EXPERT », représentée par monsieur Thierry BERTHE pour le compte de monsieur Claude LEROY, qui a reçu de la Ville en date du 27 juin 2022 un certificat d'urbanisme négatif pour un projet de construction d'une habitation sur un terrain sis rue Henri Pauquet à Creil (60100). Ce certificat d'urbanisme fait l'objet d'une requête en annulation devant le Tribunal administratif d'Amiens.



N°2023-190. Avec la « SELARL DEJANS », avocats au Barreau de Senlis, sise 17 avenue Foch à Senlis (60300), pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans l'affaire qui oppose deux agents de la police municipale qui ont été victimes de menaces de mort, outrages et rébellion dans le cadre de leurs fonctions par un individu. L'auteur est convoqué le 6 avril 2023 devant le Tribunal Correctionnel de Senlis.

N°2023-228. Avec le bureau d'études « RAINETTE », sis 1 rue des Fonds Hasnons à Jenlain (59144), pour réaliser un complément sur le volet floristique sur le périmètre dit « d'entretien », qui permettrait de protéger les espèces le cas échéant et de prendre des mesures concernant les espèces dites invasives relative à l'étude faune/flore 4 saisons sur le Parc des Carrières. Le montant s'élève à 2 892,50 € HT.

N°2023-230. Avec le cabinet « FRANCIS MONAMY », avocats au Barreau de Paris, sis 144 avenue de Courcelles à Paris (75017), pour assurer la défense des intérêts de la Ville de Creil dans l'affaire qui l'oppose à un administré qui a déposé le 23 mars 2023 devant le Tribunal administratif d'Amiens, une requête visant à contester la fermeture des services municipaux et en particulier celle de la crèche accueillant son enfant les journées du 19 janvier, 7 et 23 mars 2023.

N°2023-255. Avec la « SCP FABIGNON-LARDON-GAELOTTE EVEN KRAMER REBOURCET », sise 15 avenue du Parc Alata - BP 50427 à Creil Cedex (60319), représentée par Maître Emilie REBOURCET, pour déposer une requête auprès du Tribunal Judiciaire de Senlis aux fins de désignation d'un administrateur provisoire en charge du redressement de la copropriété située 9 rue Louis Lebrun à Creil (60100). Cette absence d'organe de gestion fait obstacle à la poursuite des travaux pérennes visant à faire cesser durablement les risques encourus par les riverains et les occupants de l'immeuble en raison des défaillances liées à l'état du bâti.